

Le site internet de la Présidence de la République, dans sa partie placée sous l'égide d'Emmanuel Macron (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/>) comprend un volumineux dossier consacré au domaine social (école, égalité homme-femme, société solidaire, santé). Ce dossier est intitulé « Liberté. Fraternité. Égalité des chances ». L'égalité des chances est ainsi substituée à l'égalité, dans une déformation calculée de la devise même de la République.

Cette accablante manipulation lexicale révèle mieux que tous les discours ce qui nous attend.

Macron entend faire de l'égalité des chances le fil directeur de sa politique sociale : elle était présentée comme « plus que jamais une priorité » du quinquennat précédent, où elle devait même permettre de combattre le « séparatisme » ... ; et, pour le second quinquennat, à peine nommée à Matignon c'est l'égalité des chances qu'Elisabeth Borne est chargée de promouvoir dans ses déplacements, cependant que Macron va jusqu'à justifier la nomination au ministère de l'éducation nationale de Pap Ndiaye en disant qu'« Il incarne ce qu'on a fait ces cinq dernières années, ce que nous voulons faire, c'est-à-dire combien l'école de la République permet de bâtir l'égalité des chances ».

Cette notion d'égalité des chances, aujourd'hui promue au premier rang de la politique macronienne, a une histoire, et c'est une histoire qui devrait faire réagir ceux et celles qui entendent défendre l'égalité.

C'est, on se le rappelle, Philippe Pétain qui, dans son souci de faire « renaître les élites véritables », a utilisé le premier en France cette notion, déclarant en octobre 1940 : « Le régime nouveau [...] ne reposera plus sur l'idée fautive de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des chances données à tous les Français de prouver leur aptitude à servir ».

La période gaullienne a mis en sommeil cette notion, revenant, dans la justification de la hiérarchie sociale, à la vieille théorie réactionnaire de l'inégalité des dons, qui justifiait dans le système éducatif l'existence de filières quasiment étanches opposant l'énorme majorité des catégories populaires à celles de la bourgeoisie jugées dignes du « petit lycée ».

Mais trois décennies plus tard, au milieu des années 1970, les penseurs néolibéraux théorisent les « inégalités justes », et la notion d'« égalité des chances » devient alors la clé de la « société libérale avancée » voulue par Giscard d'Estaing. La société donne à tous « les mêmes chances », et dès lors celui qui ne « réussit » pas ne peut s'en prendre qu'à lui-même, à son manque de travail ou d'effort, bref de « mérite » (c'est cette notion de mérite qui fera accepter l'égalité des chances par la gauche tenante de « l'élitisme républicain »). On peut donc remplacer les filières étanches du système précédent devenues obsolètes par une école puis un collège prétendus « unique », puisque le tri social se fera de manière individuelle et intégrée.

Peu à peu cette notion d'« égalité des chances » gagne tous les éléments de la vie sociale : Raffarin instaurera même en 2004 un « Secrétariat d'État à l'Égalité des chances », en 2006 le gouvernement déclarera l'égalité des chances « grande cause nationale », et Macron se fixe pour « idéal » que « Chaque citoyen [...] doit pouvoir construire sa vie par son travail, par son mérite », puisque tou·te·s ont les mêmes « chances » ...

Dans le domaine de l'éducation, il s'agit de même non de combattre des inégalités sociales, mais de proclamer que tou·te·s les élèves ont des chances « égales », puisqu'ils sont admis dans la même école, à charge pour chacun-e de les faire fructifier ou non. Cette conception d'une « égalité des chances » correspond alors à une individualisation des parcours scolaires, ou, pire encore (parce

que la notion de personne engage plus que celle d'individu), à leur « personnalisation » : la différenciation scolaire n'est plus due à des facteurs sociaux mais, pour reprendre le mot du ministre Beullac en 1978, à « la personnalité de chaque élève ».

Revendiquer l'égalité des chances relève d'un choix de société diamétralement opposé à revendiquer l'égalité. Cette dernière repose sur des droits, non sur des « chances ». Revendiquer un droit, c'est se placer dans une optique collective et égalitaire, revendiquer une chance, c'est se placer dans une optique individualiste et concurrentielle.

C'est bien de deux choix de société qu'il s'agit.

Alain Chevarin